

Politique responsabilité vs sécurité

Objectif : Fournir un cadre de référence lorsque ces situations se produisent

VOICI QUELQUES SITUATIONS

1. Une personne décide de ne pas suivre le groupe **dès le départ.**

Cette personne ne sera pas inscrite sur la feuille de présences, donc n'est pas sous la responsabilité des organisateurs.

2. **Un participant décide d'écourter** la rando sans malaise ou condition de santé sous-jacente (pas d'essoufflement ou de douleurs musculaires ou articulaires importantes **survenues pendant la rando**),
 - **Dans un milieu connu**, peut laisser le groupe **avec au moins une personne (ne peut quitter seul)**
 - **Dans un milieu non connu** peut écourter, mais **avec un des organisateurs ou un participant qui a de l'expérience (ne peut quitter seul)**

3. **Un participant se blesse** ou présente un essoufflement important ou une douleur musculaire **pendant la rando**, mais **la mobilité est permise**. L'organisateur en est informé et **si la décision d'écourter la rando est prise pour ce participant :**

2 personnes doivent accompagner ce participant, dont **un des organisateurs ou un participant d'expérience.**

4. **Un participant se blesse et la mobilité est impossible**

Au moins 2 participants demeurent sur les lieux pour :

- **Installer confortablement la personne, prévenir l'hypo ou l'hyperthermie**
- **Repérer le lieu** sur une carte ou autre
- **Tenter un appel au 911**
- **Si échec**, le reste du groupe après discussion, détermine les participants les plus rapides et en bonne santé (au moins 2) et ceux-ci sont mandatés pour aller chercher l'aide requise en **tendant régulièrement un appel au 911**. Le reste du groupe reprend la rando ou l'écourte selon la décision prise.